

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 20.11.2015	L'an deux mille quinze le vingt-huit novembre à neuf heures
DATE D'AFFICHAGE 23.11.2015	le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DUVAL Éric, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Etaient présents :
EN EXERCICE	MM. DUVAL, de la VILLÉON, LE CHAT, ANTOINE, GOURIOU, LE CLECH, HÉLOURY, FICHOU, CARTIER, HEUZÉ, GOURDAIN et DELSOL.
PRESENTS	MMES MICHEL, DISQUAY, RUMIANO, ARTUS, DEVESSIER, NOCET, ANTHOINE et QUILIN.
VOTANTS	Formant la majorité des membres en exercice. Absents avec procuration : Mme JOBBÉ-DUVAL Bénédicte donne procuration à Mme RUMIANO Valérie, M. LE CALVEZ Jean-Pierre à M. LE CLECH Éric, M. TRICOT Guénolé à M. ANTOINE Gérald et Mme DIOT Tina à M. FICHOU Arnaud.
	Absents :
	Absents excusés : M. LE SOUDEER Rémy, Mmes GUÉGAN Lise et LE HERVÉ Jacqueline.
	Madame ANTHOINE Anaïs a été élue secrétaire.
OBJET : <u>Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale</u>	<p>Vu l'article 33 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, Vu l'article L.5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le projet de SDCI du Département des Côtes-d'Armor notifié à la Commune le 14 octobre 2015,</p> <p>Considérant que la Commune de PLOUHA est concernée par le projet de SDCI (fusion des Communautés de Communes Le Leff Communauté et Lanvollon Plouha),</p> <p>Considérant l'engagement de campagne de la majorité municipale d'œuvrer pour recentrer l'EPCI sur sa mission économique et d'œuvrer pour le rapprochement de la Commune de PLOUHA de l'EPCI Sud Goëlo,</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,</p> <p>→ à l'unanimité, DÉCIDE :</p> <p>- d'émettre un avis défavorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.</p> <p>→ à l'unanimité, DÉCIDE :</p> <p>- d'émettre le vœu de constituer un EPCI regroupant les Communautés de Communes de Sud Goëlo, Lanvollon Plouha et chacune des Communes de Paimpol Goëlo qui le souhaite, ainsi que Le Leff Communauté et toutes les communes qui le veulent.</p>

→ avec 15 voix pour, 7 abstentions et 2 voix contre, DÉCIDE :

- de dire qu'en cas de maintien du SDCI en l'état, la Commune de PLOUHA demande son retrait pour rejoindre Sud Goëlo et donc la Communauté d'Agglomération de Saint-Brieuc.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le Maire
Eric DUVAL

